

BNP Paribas Fortis règle son compte à l'épargne Cigale

BNP Paribas Fortis a annoncé aujourd'hui sa décision de mettre fin unilatéralement au compte d'épargne Cigale et à la SICAV AlterVision, produits financiers éthiques et solidaires pionniers développés il y a trente ans par la CGER. Cette décision intervient cinq ans, presque jour pour jour, après le sauvetage de la banque Fortis par les pouvoirs publics belges et quelques mois après que le Réseau Financement Alternatif (RFA) et FairFin aient demandé à BNP Paribas Fortis d'appliquer des politiques d'investissement plus responsable concernant « l'environnement », « la paix », « la liberté et la démocratie », « le travail décent » et de ne plus être présent dans les paradis fiscaux. Ce nouvel épisode conforte l'idée qu'une nouvelle banque, telle que le projet New B, est plus que nécessaire en Belgique.

RFA et FairFin (anciennement Netwerk Vlaanderen) ont lancé le compte d'épargne Cigale (Krekelsparen) avec la CGER respectivement en 1987 et en 1984. En 1998, s'est ajoutée la sicav AlterVision. L'épargne Cigale est passé de main en main (CGER, puis Fortis, puis BNP Paribas Fortis) et a permis à des dizaines d'associations – à travers les commissions payées par les épargnants et la banque – de financer une série d'activités.

Ce matin, BNP Paribas Fortis a annoncé que la banque renonçait à la commercialisation du compte d'épargne Cigale et de la Sicav AlterVision. Dans les faits, il y a plusieurs années déjà que la banque avait cessé la promotion des 2 produits.

Une aide non négligeable pour les organisations

Altervision, tout comme le compte d'épargne Cigale, étaient solidaires. Un pourcentage des sommes épargnées (des droits d'entrée en ce qui concerne AlterVision) était reversé aux membres du Réseau Financement Alternatif (et de FairFin pour les titulaires néerlandophones) par la banque. En outre, les épargnants pouvaient également eux-mêmes décider d'abandonner tout ou une partie de leurs intérêts à une associations de leur choix.

Le compte d'épargne Cigale a connu à son lancement et pendant les années qui ont suivi un grand succès notamment grâce à la promotion active, dans les premières années, par les associations bénéficiaires et par la banque. Le montant des commissions versées aux associations a varié au fil du temps en fonction d'une part, de l'encours présent sur les comptes et d'autre part, suivant les taux en vigueur (bien plus élevés en 1987 qu'en 2012!). En 1988, RFA et ses membres ont reçu 17.188 € de commissions. Ce montant a atteint son plus haut niveau en 2001 (371.840 €) pour retomber en 2012 à 110.292 €.

La Sicav AlterVision a elle aussi permis de soutenir des projets associatifs à forte plus-value sociale. En 2000, les commissions s'élevaient à 83.885 €. Elles n'étaient plus que de 2.059 € en 2012.

Une qualité éthique en berne

Le compte d'épargne Cigale et AlterVision étaient également éthiques. Cigale n'investissait que dans des petites et grandes entreprises sélectionnées suivant leurs performances environnementales, sociales et de bonne gouvernance. Ces critères ont été définis par RFA et FairFin et leur respect était contrôlé chaque année.

En 2012, les assemblées générales de FairFin et de RFA réfléchissaient elles-mêmes de leur côté à mettre fin à leur collaboration avec BNP Paribas Fortis et avaient mis en demeure l'institution de modifier sa politique d'investissement. Bien que la qualité éthique du produit n'était pas à remettre en cause, les deux organisations lui reprochaient de ne pas appliquer de politiques d'investissement responsable concernant « l'environnement », « la paix », « la liberté et la démocratie », « le travail décent » et de plus, d'être présent dans les paradis fiscaux.

Pour toute réponse, BNP Paribas Fortis vient de supprimer ses 2 produits éthiques et solidaires historiques.

Le futur de l'investissement responsable et solidaire en Belgique à travers New B

Pour RFA et FairFin, les exigences sur la qualité éthique des produits financiers et des institutions qui les commercialisent ne se limitent pas uniquement à BNP Paribas Fortis. Depuis plus de 25 ans, les deux organisations militent pour une finance plus responsable et plus solidaire. C'est pour cette raison qu'en mars dernier, la campagne « je prends part » a été lancée en vue de créer une banque coopérative en Belgique qui, parmi ses valeurs, compte la simplicité, la durabilité, la sobriété et la participation. A ce jour, l'assemblée générale de New B qui regroupe plus de 100 organisations et plus de 43.000 coopérateurs a décidé de lancer la création de cette nouvelle banque. Un dossier a été déposé à la FSMA (l'organe de contrôle des marchés financiers) pour lui permettre d'ouvrir davantage son capital aux particuliers et organisations.

Informations complémentaires

Réseau Financement Alternatif: www.financite.be

Faifin : <http://www.fairfin.be>

New B: www.newb.coop

Contacts presse :

Laurence Roland :
laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65
Amandine Clout:
amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62